



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0159

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine à l'association Axelera pour la réalisation d'une étude de développement stratégique - Convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Glérén, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0159**

commission principale :

objet : **Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine à l'association Axelera pour la réalisation d'une étude de développement stratégique - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La chimie et l'environnement représentent aujourd'hui le deuxième secteur industriel de la région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec quelques 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, le secteur économique a été reconnu par la labellisation le 12 juillet 2005 d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale.

Axelera s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur et de devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe d'ici 2012. Ce pôle conforte l'action de la Communauté urbaine pour la requalification de la vallée de la chimie avec l'animation économique locale (un poste de développeur économique sur la vallée de la chimie depuis 2004), l'implantation d'entreprises ou la réalisation d'équipements structurants.

Depuis 2005, Axelera, poursuit son développement :

- 135 projets de R&D labellisés, 198 M€ de financements obtenus pour les projets de R&D (recherche et développement) dont six grands projets collaboratifs portés par le pôle pour un montant de 49,05 M€ : Rhodanos, Intensification des procédés, Valorsites et Duramat, Sherpa, Bio-ressources,
- 135 adhérents, dont plus de 60 % d'industriels (2/3 de PME), 35 % issus du monde académique,
- une offre de services dédiés pour les adhérents et notamment les PME-PMI.

Ainsi, ce sont désormais plus de 250 acteurs qui travaillent de manière collaborative et transversale au sein du pôle de compétitivité.

Le contexte et les enjeux du projet

Après trois ans d'existence, Axelera entame en 2008 une phase importante de ré-investigation de son plan de développement avec pour enjeux d'ici 2015 :

- devenir une référence internationale pour l'innovation dans le domaine chimie environnement,
- être un acteur principal du développement durable avec un positionnement d'excellence sur les thèmes environnementaux majeurs,
- être porteur de scénarios de rupture technologiques sur les champs thématiques concernés.

A cette fin, les objectifs sont de dynamiser le tissu économique local en :

- intensifiant les capacités d'innovations collaboratives entre membres du pôle (pour faire mieux et plus vite),
- intensifiant les liens et synergies entre acteurs du pôle,
- identifiant des leviers de croissance par le développement technologique et l'accès à de nouveaux marchés,
- développant les perspectives entrepreneuriales des activités chimie-environnement au sein du tissu des PME, des groupes industriels et centres de recherche,
- impulsant l'ouverture de nouveaux chantiers d'innovation en adéquation avec les enjeux sociétaux,
- ouvrant le pôle à l'international avec le développement de partenariats de recherche et d'affaire avec autres clusters,

- intégrant de nouveaux acteurs de la chaîne de valeur des marchés chimie-environnement dans la dynamique du pôle,
 - étudiant l'opportunité de création d'un immobilier dédié Axeleratech regroupant différentes fonctions dont celles d'hôtel à projet, d'incubateur et pépinière d'entreprises avec une mutualisation éventuelle d'équipements et permettant de valoriser l'expertise scientifique et technologique des membres du pôle et d'être le support d'une offre de formation chimie-environnement.

Afin d'atteindre ces objectifs, le pôle de compétitivité Axelera souhaite ainsi faire appel à un prestataire pour la réalisation d'une mission d'accompagnement à la définition du plan stratégique de développement à l'échelle 2015.

Cette action est intégrée au contrat d'agglomération 2003-2008, au titre du volet économique.

Le budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles	2008 (€ TTC)	Recettes prévisionnelles	2008 (€ TTC)
prestation d'un cabinet de conseil pour mission d'accompagnement stratégique	135 000	autofinancement Axelera et participations industriels	30 000
		Etat DRIRE	40 000
		région Rhône Alpes	30 000
		communauté urbaine de Lyon	35 000
total charges prévisionnelles	135 000	total recettes prévisionnelles	135 000

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 35 000 € à l'association Axelera permettant de soutenir le pôle de compétitivité Axelera pour la réalisation d'une mission d'accompagnement à la définition de son plan stratégique de développement.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention entre la Communauté urbaine et l'association Axelera précisant les modalités de versement de la subvention, à savoir 80 % versés dans un délai global de 45 jours suivant réception du certificat de notification de la présente convention à l'association et 20 % suivant réception d'une demande de versement accompagnée du rapport final de la mission et des justificatifs des dépenses réalisées.

3° - Ces dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine selon le calendrier suivant :

- exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1295 pour un montant de 28 000 €,

- exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1295 pour un montant de 7 000 €.

Et ont signé les membres présents,
 pour extrait conforme,
 le président,
 pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.